

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 mars 2009

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-4-2-6

Service consulté

Conservatoire National des Arts et Métiers

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 15 250 € au Conservatoire National des Arts et Métiers pour la poursuite des missions en 2009.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a été créé en Alsace en 1956. Dans le Haut-Rhin, il dispose de centres d'enseignement à MULHOUSE, COLMAR, SAINT-LOUIS, GUEBWILLER et VIEUX-THANN.

Organisme agréé de formation professionnelle continue, il développe son portefeuille de formations qualifiantes et diplômantes sur les territoires alsaciens. Il a pour mission première la formation supérieure des personnes en activité en valorisant l'expérience pour la délivrance des diplômes et en proposant des modalités d'enseignement compatibles avec la vie professionnelle (cursus découpés par unités d'enseignement, cours du soir et samedi, formation à distance, validation des acquis, ...).

Que ce soit en terme de contenu, de niveau d'entrée et de qualification envisagée, le CNAM propose une très large palette de possibilités, apte à répondre aux besoins variés exprimés par son public dans les domaines :

- de l'économie et de la gestion,
- des sciences du travail et de la société,
- des sciences et technologies de l'information et de la communication,
- des sciences et techniques industrielles.

L'équipe pédagogique du CNAM est constituée, soit de professionnels de haut niveau qui transmettent le savoir-faire qu'ils utilisent au quotidien en entreprise, soit d'enseignants du supérieur qui apportent le degré académique à certains thèmes.

Les formations qualifiantes ou diplômantes du CNAM sont découpées en unités d'enseignement. Elles sont affectées de crédits européens et sont transférables entre pays membres de l'Union Européenne dans le sillage de la réforme LMD (Licence/Master/Doctorat - processus de BOLOGNE).

Pour l'année 2007/2008, 694 auditeurs étaient inscrits dans le Haut-Rhin et 462 ont finalement été admis aux examens.

Pour 2009, Le budget prévisionnel du CNAM s'élève à 1 215 393 € et est réparti comme suit :

En recettes :

Droits d'inscription individuelle	240 276 €
Droits d'inscription entreprise	406 936 €
Subvention Région Alsace	548 181 €
Subvention Département du Haut-Rhin	15 250 €
Autres subventions	4 750 €
TOTAL	<u>1 215 393 €</u>

En dépenses :

Rémunération des enseignants	505 076 €
Frais administratifs et généraux	503 567 €
Rémunération des responsables filières	62 430 €
Formations à distance	72 613 €
Loyers salles de cours	71 707 €
TOTAL	<u>1 215 393 €</u>

Le CNAM Haut-Rhin sollicite auprès du Département du Haut-Rhin une subvention de fonctionnement de 15 250 €, montant identique à celui de 2008.

Compte tenu de l'évolution des emplois et des compétences qui s'impose aux entreprises et aux professionnels et de la mission importante réalisée par le CNAM afin que ces derniers puissent s'intégrer dans le monde économique, tout en faisant évoluer leur carrière et en préservant leur employabilité, le Département pourrait renouveler son soutien à cet organisme en accordant à l'association gestionnaire, l'ARCnam, l'aide sollicitée, soit 15 250 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 15 250 € à l'ARCnam, association gestionnaire du Conservatoire National des Arts et Métiers pour l'année 2009,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F025 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65, nature 6574, fonction 23, opération 2009/F725/9999 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER